

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE MONTMAGNY  
MUNICIPALITÉ DE ST-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la SESSION ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud tenue à la Mairie Lundi le **7 décembre 2020 à 20:00 heures** à laquelle assemblée sont présents :

Les élus suivants :

- **Monsieur Alain Fortier Maire**
- **Madame Marie-Claude Fortin**      - **Monsieur Christian Collin**
- **Monsieur Daniel Dionne**
- **Monsieur Claude Fiset**              - **Madame Annie Vézina**

Était absent :

- **Monsieur Jason Picard-Gosselin**

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Alain Fortier, Maire.

Est aussi présente, Karine Lachance, Directrice générale, Secrétaire-trésorière

RÉSOLUTION N<sup>o</sup>.: **20-12-171**

**Municipalité alliée contre la violence conjugale**

CONSIDÉRANT que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ANNIE VÉZINA  
APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL DIONNE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud proclame St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adoptée

Extrait certifié conforme ce

2020/12/10

Karine Lachance

Karine Lachance, Directrice générale, Secrétaire-trésorière